



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

**du jeudi 21 novembre 2024
14h30 en salle des Commissions**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 septembre 2024

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 :** Autorisation donnée à Monsieur le Maire, Président du CCAS d'engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2025 mais avant le vote du Budget primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget principal et aux budgets annexes du CCAS de l'exercice 2024
- Point n°2 :** Adoption du règlement de fonctionnement et du Contrat de Séjour de l'EHPAD Joseph Guittard
- Point n°3 :** Adoption d'une convention fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Champigny-sur-Marne et le Comité de Gestion des Œuvres Sociales des personnels territoriaux actifs et retraités
- Point n°4 :** Adoption d'une convention avec le Département du Val-de-Marne relative au financement de la mission d'accompagnement lié au logement social menée par le CCAS.
- Point n°5 :** Journée internationale des personnes handicapées – évènement du 3 décembre 2024
- Point n°6 :** Organisation des repas festifs dans les résidences autonomie ainsi qu'à l'EHPAD Joseph Guittard et fixation du taux de participation du CCAS au repas festif des résidence autonomie

- Point n°7 :** Adoption d'une convention ayant pour objet l'attribution du Forfait Autonomie 2024 aux Résidences Autonomie pour le financement de leurs actions de prévention
- Point n°8 :** Actualisation des tarifs du portage de repas à domicile à compter du 1er janvier 2025
- Point n°9 :** Actualisation des redevances de loyer dans les résidences autonomie Soleil et Monmousseau à compter du 1er mars 2025
- Point n°10 :** Actualisation des tarifs de la restauration des résidences autonomie à compter du 1^{er} décembre 2024
- Point n°11 :** Adoption d'une convention relative aux interventions de l'association « Lions Club Champigny Rives de Marne » au sein de l'EHPAD Joseph GUITTARD.
- Point n°12 :** Augmentation de la participation de l'employeur au financement de la prévoyance santé
- Point n°13 :** Mise à jour du règlement intérieur des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale
- Point n°14 :** Adoption d'une convention de subvention avec le Département du Val-de-Marne relative à une activité de motricité via la médiation canine menée au sein de l'EHPAD Joseph Guittard
- Point n°15 :** *Pour Information* – temps forts du CCAS pour la fin d'année 2024 et le 1er trimestre 2025